
	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

Page 1 / 6

Sujet détaillé :	<p>Réunion Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) Groupe partenarial Mardi 16 février 2016 – Site Lumière</p> <p>Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage</p>
Participants pour l'UNSA-Intérieur-ATS	L'Unsa intérieur ATS était représentée par Jean-Pierre GABRIEL et Jérôme DARSY.

La réunion s'est déroulée sous la présidence de monsieur Stanislas BOURRON, directeur des ressources humaines.

L'Unsa intérieur ATS était représentée par Jean-Pierre GABRIEL et Jérôme DARSY.

A : PLAN FORMATION

Madame CHAUVENET- FORIN, sous directrice à la formation, fait part en introduction de l'important effort de formation réalisé par le ministère de l'intérieur pour accompagner la mise en place du plan PPNG.



Celui-ci comporte plusieurs volets.

- **Accompagnement des cadres au changement.**

Celui-ci prévoit plusieurs actions, dont certaines ont déjà commencé :

- Janvier 2016- deux séminaires regroupant l'ensemble des secrétaires généraux de préfecture
- Juin 2016 : deux séminaires (1 journée) pour l'ensemble des directeurs- directrices de la réglementation
- Courant de l'été : séminaires pour l'ensemble des chefs de bureaux et chefs de sections concernés par la réforme
- Formation à partir de juin de l'ensemble des chefs de projet PPNG (1 par préfecture).
-



	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

Page 2 / 6

La SDRF a précisé que des entretiens avaient commencé au niveau local pour effectuer la désignation de ces chefs de projets.

Des consignes informelles ont été données pour les nommer : un agent pas forcément à temps plein, et qui devrait être positionné directement auprès du secrétaire général, à l'instar des contrôleurs de gestion.

- **Mise en place et développement de la E-formation**

La SDRF entend mettre en place et développer la E-formation à destination de tous les agents, en ciblant prioritairement ceux qui vont être impactés par la réforme.

Des salles spécifiques, dotées d'équipements informatiques et de raccordements réseaux, sont en cours d'installation dans chaque préfecture.

Le coût de ces installations est pris en charge par le niveau central et la DSIC supervise l'aspect technique.

Des correspondants informatiques E-formation sont en cours de formation dans chaque préfecture et le dispositif devrait être opérationnel dès le 2nd semestre 2016.

Sur le contenu des formations, le dispositif vise à s'assurer que tous les agents vont bien disposer des compétences indispensables.

Des tests de pré-positionnement vont être mis en ligne pour permettre à chaque agent de tester ses connaissances et de déterminer ses besoins en formation.



Parallèlement, la SDRF va mettre un effort particulier sur la formation présentielle, en privilégiant le plus possible l'échelon local. Les agents impactés seront bénéficiaires de ce dispositif en priorité.

Plusieurs formations sur mesure sont ciblées par la SDRF : informatique-bureautique ; rédaction ; environnement professionnel ; budget ; droit public...

D'autres actions de formation (ou d'accompagnement) sont en cours ou à venir :

- Formation des 433 acteurs RH (chefs bureaux RH, responsables formation, assistantes sociales...). 15 séminaires
- Formation de l'ensemble des CMC (conseillers mobilité carrière) en juin 2016.



	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

Page 3 / 6

- Formation spécifique des agents affectés dans les nouvelles plates-formes (5 à 6 semaines avant l'ouverture effective)

Ce plan de formation doit concerner dans sa première phase 893 encadrants, 433 acteurs RH. Près de 3.000 agents concernés ont d'ores et déjà été identifiés.

La SDRF souhaite que l'on cible au plus près du terrain la situation des agents et leurs besoins en formation

Cet effort de formation doit être mené en liaison avec l'ensemble des réseaux du ministère (hygiène sécurité, action sociale...) et s'articuler avec les autres chantiers (nouvelle organisation, nouvelles implantations, conditions de vie au travail..).

Le rôle des CMC va être fondamental. Leur positionnement va être réétudié et l'administration s'oriente vers un CMC à temps plein par région.

Le CMC régional aura une triple compétence : CMC, animateur du réseau départemental des CMC, et connaissance de l'ensemble des attachés de la région.

B : NOUVEAUX METIERS

1- Mise en place de plates-formes titres



Dans le cadre de la modification des procédures prévues par PPNG, vont être créées des plates-formes chargées de l'instruction et la délivrance des titres.

Celles-ci regrouperont environ 40 à 50 agents et seront placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet du département où elles seront installées.

Ces plates-formes sont thématiques, et non généralistes :

- CNI/PASSEPORTS (20)
- PERMIS DE CONDUIRE (20)
- SIV (5)



	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

2- Mise en place de pôles thématiques

Le ministère prévoit aussi la mise en place de pôles thématiques, pour renforcer l'expertise sur certains sujets pointus.

- 2 sections complémentaires au PIACL (Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité)
- 8 pôles d'appui juridique

Ces pôles vont être mis en place pour renforcer l'expertise juridique du ministère sur des sujets de plus en plus complexe.

Ces pôles permettront un renforcement des compétences juridiques mises à disposition du réseau des préfectures et une plus grande spécialisation au niveau territorial, sous l'animation de la DLPAJ.

Leurs compétences permettront de proposer diverses prestations aux préfectures :

- Conseil juridique/aide à la rédaction d'actes
- Contentieux-mémoires – assistance à l'audience
- Formation – Animation

Ces pôles seront composés de 5 agents (1 chef de pôle, 3 rédacteurs, 1 secrétariat).



3- Renforcement de missions prioritaires

Le ministère va également réaffecter une partie des agents dont les missions vont être supprimées, sur les missions prioritaires qui doivent être renforcées.

Ces dernières concernent :

- Lutte contre la fraude documentaire
Il s'agit plus généralement de conforter le rôle des préfectures sur la compétence lutte contre la fraude. Dans chaque préfecture, le référent fraude doit être clairement identifié et ses missions renforcées.
- Gestion locale des crises
Il s'agit de créer un vivier, de manière à pouvoir être toujours plus efficace et réactif dans la gestion des crises.
- Contrôle de légalité
- Coordination des politiques publiques



	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

C : SUIVI DU REPYRAMIDAGE – MANŒUVRE RH

- **Accompagnement – mise en œuvre du plan**

Le ministère va mettre en place un suivi personnalisé pour l'ensemble des agents concernés par ces restructurations, à la fois en termes de formation, de mobilité et de carrière.

M. GUERIN, Sous-directeur des personnels, réaffirme qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée à l'agent.

La nouvelle carte des implantations prendra en compte les effectifs à redéployer.

Les agents concernés bénéficieront également d'une priorité en termes d'affectation et de mobilité.

Les organisations syndicales seront associées à tous les niveaux à la mise en place de la nouvelle organisation des préfectures et à leurs conséquences RH.

- **Repyramidage**

M Guérin précise que cette profonde modification des missions et de l'organisation, doit obligatoirement s'accompagner d'un vaste plan de revalorisation RH.

Les missions vont évoluer, le niveau d'expertise aussi.

Celui-ci doit donc s'accompagner d'un vaste plan de revalorisation des carrières, avec un repyramidage massif.



Un taux dérogatoire de promotion va être mis en place, en particulier pour le passage de C en B et de B en A.

Des recrutements supplémentaires vont être opérés en B et en A.

Les promotions et recrutements seront assurés à la fois par un examen professionnel (ciblé préfecture) et par le choix.

Ce plan de repyramidage va se concentrer sur 4 ans (2016-2017-2018-2019).



	(TITRE)		
	Date :	16 février 2016	
	Origine :	UNSA INTERIEUR ATS	
Objet :	Nouveaux métiers – Nouvelles formations – Suivi du repyramidage		

Page 6 / 6

L'objectif affiché est de disposer de 1.000 agents de catégorie A en plus à l'horizon 2020 et 900 agent de catégorie B supplémentaires en 2020.

En contrepartie, le ministère réfléchit à un engagement (non statutaire) pour l'agent de rester en poste, notamment sur les plates-formes pour une durée de 3 ans minimum.

L'ensemble des mesures contenues dans cet accompagnement formation et ressources humaines du PPNG est très important.

Il s'accompagne d'aménagement de sites (plates-formes), de mouvements et d'équipements informatiques et réseaux.

La DMAT travaille en concertation avec la DRH pour mettre en place les moyens nécessaires.

Parallèlement, le ministère négocie avec la DGAFP pour la mise ne place des mesures RH, notamment dérogatoires au statut interministériel, et avec la direction du budget pour l'impact financier de PPNG.

